



VILLE DE SAINTE-ADELE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, les projets de règlement 1200-2012-PU-5 et 1200-2012-Z-13, modifiant le plan d'urbanisme 1200-2012-PU et le règlement de zonage 1200-2012-Z.

Suite à l'adoption de ces règlements se tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi le 13 janvier 2016 à 19 h** dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

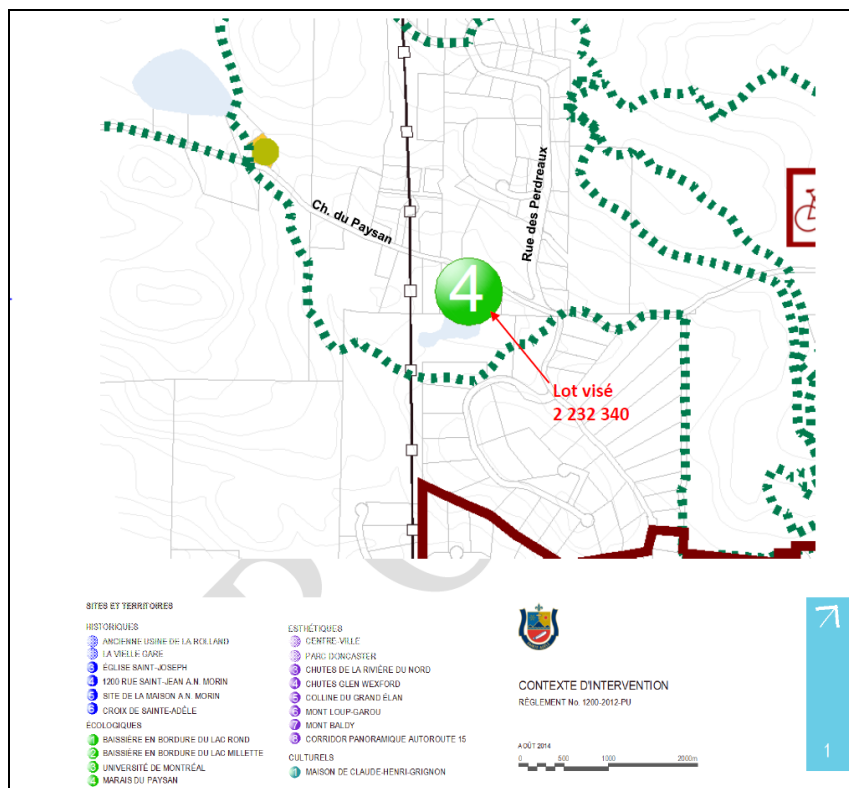
Au cours de cette assemblée, monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les règlements visés par cette assemblée sont les suivants :

Règlement 1200-2012-PU-5

Titre : Projet de règlement numéro 1200-2012-PU-5 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU.

L'objet de ce règlement est : de modifier le **plan** sur le contexte d'intervention, le **plan** sur les parcs, espaces verts, sentiers et milieux naturels et le **plan** sur les affectations du sol pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut comme « *la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du marais-du-paysan* », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec. **Le lot est situé sur le chemin du Paysan.**

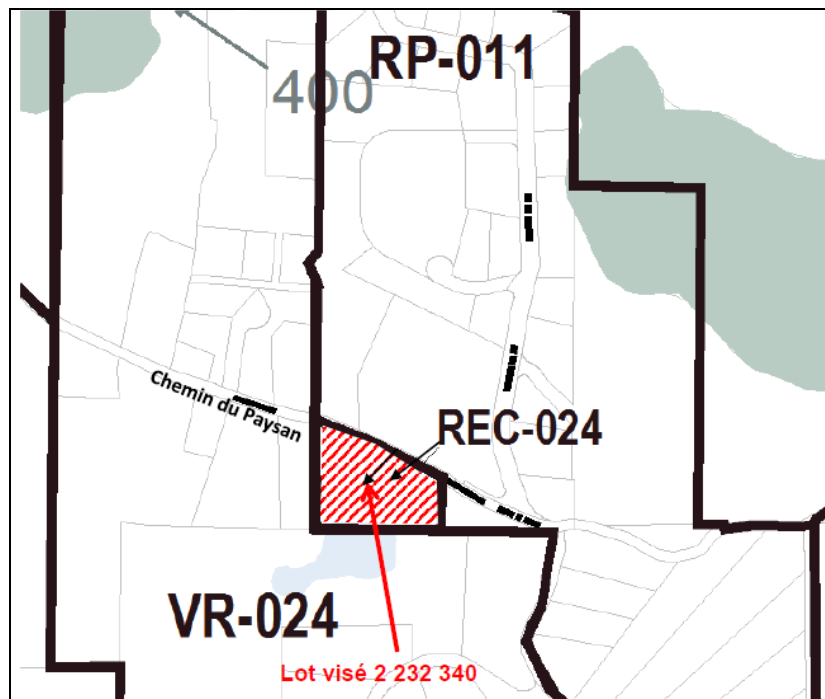


Les autres plans sont disponibles au Service du greffe de la ville.

Règlement 1200-2012-Z-13

Titre : Projet de règlement de concordance numéro 1200-2012-Z-13 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z.

L'objet de ce règlement est : de créer la zone de récréative conservation REC-024 à même une partie de la zone résidentielle RP-011, pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut comme « *la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du marais-du-paysan* », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec.



La grille des normes et usages est disponible au Service du greffe de la ville.

*** Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il est nécessaire pour rendre conforme le règlement de zonage au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut.**

Les projets de règlement, les grilles des usages et normes ainsi que les plans identifiant les zones concernées et contiguës peuvent être consultés au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ces projets de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme au numéro de téléphone suivant: (450) 229-2921, poste 114 ou au Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921, poste 137, et ce, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 23 décembre 2015

Le greffier et directeur des Services juridiques

Me Simon Filiatreault